Conseil général de la Commune de Lully du 24 juin 2024 Rapport de la commission des finances sur le préavis municipal 01/2024 Modification des modalités de perception pour l'année 2023

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préliminaires

La commission s'est réunie en séance le 10 juin pour une présentation détaillée de ce projet en présence de Monsieur Marc Genton, syndic, et Madame Floriane Liard Coucet, municipale.

Ces derniers ont répondu et apporté tous les éclaircissements demandés aux questions qui leur ont été posées concernant ce préavis 01/2024.

2. Commentaires

Chaque membre du Conseil a reçu un exemplaire du préavis ainsi que des comptes 2023 et a pu en prendre connaissance avant la séance. Aucune interpellation de membres du Conseil auprès de la commission n'a été faite.

Le résultat du bouclement des comptes 2023 présente un excédent de revenus important.

Au vu de ce résultat, il est fait ce soir proposition à notre assemblée d'octroyer une ristourne de 5% sur la perception des impôts communaux 2023.

Cette proposition intervenant après le bouclement des comptes, elle ne comporte aucun risque sur l'équilibre financier de la commune, car une provision de 150'000.—a été créée.

La commission salue ce premier pas qui va vers un allègement de pression fiscale pour tous les contribuables de notre commune.

3. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la commission des finances propose au Conseil Général de prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Lully :

- dans sa séance du 24 juin 2024 ;
- ayant vu le préavis de la municipalité pour la modification des modalités de perception pour l'année 2023;
- ayant ouï le rapport de la commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour.

Décide :

D'accepter le préavis tel que présenté par la municipalité et de modifier les modalités de perception pour l'année 2023.

Pour la commission des finances :

Thierry Ruch

Eric Abetel

Jérôme Livet

Membre

Membre

Rapporteur

Lully, le 24 juin 2024